

Audio conférence du jeudi 16/04/2020 avec l' équipe de direction et les OS

un point sur la situation des effectifs : aucun poste fermé ; sur 690 agents 197 sont présents, 146 agents en télétravail, 347 sont en ASA **spécifique** . Un agent est décédé du coronavirus en île de France pour la cote d'or 6 cas covid (dont 1 qui a repris le travail et 5 en arrêt de travail), 3 cas contact en quatorzaine .

Au bout de la quatorzaine , 1 questionnaire est à remplir par l'agent et à renvoyer au médecin de prévention qui prend la décision de faire reprendre le travail ou non de l'agent.

Concernant les mouvements de mutation d'Avril, ils sont reportés mais sans date expresse

Pour la campagne d'impôt sur le revenu, il est prévu d'aller petit à petit vers un objectif de 40% des effectifs en présentiel.

Une note de campagne IR en mode confinement va être adressée aux services vendredi ou lundi

Il n'y aura pas d'auxiliaires cette année pour cette campagne bien que les crédits soient disponibles

Tout le dispositif pour la campagne IR (renfort, contacts, traitement du courrier etc ...) est en cours d'élaboration et sera diffusé aux services à partir de lundi

Il n'est pas prévu la reprise en présentiel des agents pour les missions non prioritaires.

Concernant les masques, une 2ème livraison est en cours. Il n'est pas prévu de distribution pour tous les agents dans tous les services, toutefois une dotation sera effective par service au cas où, exemple au courrier si cela peut rassurer les agents.

Une attestation d'autorisation de télétravail va être envoyée à chaque télétravailleur.

Vendredi dernier audio avec le directeur général : au plan national, 18% des agents sont présents et 22% en télétravail. La côte d'Or est 3 points au dessus que la moyenne du point de vue présentiel (22%) qui va d'une échelle entre 12% et 28% suivant les lieux

Concernant le fonds de solidarité 900 000 demandes déposées au niveau national, les 1ers paiements ont eu lieu mais la moitié des paiements sont suspendus car les régions n'ont pas abondé »s les fonds prévus (le budget est donc épuisé pour le moment).

le fonds de solidarité pour les entreprises est géré par la DGFIP en ce qui concerne la première vague . Les deuxième et troisième vagues seront pilotées par la région ; Certaines demandes sont à retraiter pour incohérence (par contact).

Donc la nécessité de spécialiser des agents par anomalies à retraiter est à l'étude tout en précisant que ces anomalies sont très faibles 132 dossiers pour la côte d'or

Toutefois un élargissement du nombre de bénéficiaire est prévu avec une ouverture des conditions d'octroi.

L'activité a un rythme soutenu au SIE.

Concerant la TVA il n'y a pas de mesures particulières

Pour les frais de repas , jusqu'au 15/04/2020, une simple attestation signée stipulant le nombre de jours travaillés et le nombre de repas du midi pris sur place suffira pour se faire rembourser sur la base de 17,5 euros / repas du midi en présentiel .Un agent qui rentre chez lui pour manger le midi ne peut pas prétendre au remboursement.

A partir du 16/04/2020, il conviendra d'apporter des justificatifs de frais de repas afin de se faire rembourser , toutefois un simple ticket de courses alimentaires du vendredi ou samedi suffit pour se faire rembourser les repas sur une semaine voir 2 semaines suivant si l'agent fait ses courses 1 fois par semaine ou tous les 15 jours.

Même si il n'y a pas de restaurant administratif , la dépense du repas du midi pris pour les personnels présents et ne rentrant pas chez eux ouvre droit à la prise en charge Si l'agent a des tickets restaurant on enlève le montant du ticket restaurant

concernant le décret sur les congés il est prévu de prélever 5 jours de congés /ARTT pour les absences prises en ASA **spécifique** du 16/03 au 16/04. De même il est prévu d'enlever des congés pour la période du 16/04/2020 au 11/05/2020 prise en ASA « autorisation d'absence spécifique ».

La prise en charge et le suivi /validation sera effectué par Maud LARCENET , ELSA BAILLIEUX et M VILLIER.

Les cartes « APETIZ »ont été chargées normalement pour le mois de MARS , **rien a été fait pour avril/ mai.** Des opérations de régularisation auront lieu ultérieurement.

Concernant la dircofi, elle n'assurera plus les e- contact à partir de lundi car elle assure aussi le suivi du fonds de solidarité.

Concernant la campagne déclarative IR les OS n'ont eu aucune redescende de la direction. Seul un mail relatant l'organisation de cette campagne envoyée par le responsable du centre des finances publiques des particuliers a été envoyé à tous les agents concernés. Ce process est dénoncé par **la majorité des** OS.

La CGT a fait confirmé que seuls 2 agents pouvaient être présents par marguerite de 4 agents

;

— les ressources humaines

En période de PCA il est possible pour les agents de poser des congés pendant la période de confinement